

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 14 mars 2017

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
3-	Christian Heppell	Représentant comité de parents
4 -	Chantal Ladouceur	Parent et président de l'OPP
5 -	Benoit Morin	Parent
1-	Geneviève Labelle	Enseignante
2-	Anik Lauriault	Enseignante
3-	Nancy Meloche	Enseignante
4-	Marie-Eve Migneault	Enseignante
5-	Karine Lupien	Représentante service de garde
6-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

	Lison Montambeault	Directrice
	Hugues Landreville	Représentant comité EHDAA

Sont absents :

1-	Chantal Labelle	Directrice-adjointe
2-	Mario Crevier	Commissaire
1-	Lucie Mercier	Enseignante
1-	Jean-Sébastien Provençal	Parent
2-	Jean-Sébastien Roy	Parent

1 a).

Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h04. Monsieur Morin souhaite la bienvenue à Anik Lauriault qui remplace jusqu'à la fin de l'année Nathalie Huard et informe les gens que Jean-Sébastien Roy a donné sa démission aujourd'hui en tant que membre actif. Le poste sera ouvert.

1 b).

Mot du commissaire

Mario Crevier est absent, mais il avait envoyé un courriel à tous les membres pour leur faire un suivi des derniers développements au sein de la commission scolaire.

2.

Questions du public

On profite de la tribune pour féliciter deux équipes de deux jeunes filles chacune qui ont participé à Expo-Sciences et qui ont remporté des prix distinctifs. Monsieur Alfaro voulait venir nous parler de « Jouer dans les rues », mais étant donné une ouverture de la part des conseillers de la ville, il a remis le point à plus tard s'il en ressent le besoin.

3.

Adoption de l'ordre du jour

**011 - CE
20170314 - 01**

CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, en collaboration avec Benoit Mroin, président du conseil d'établissement, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Heppell, appuyé par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 14 mars du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant la modification suivante :

- Le point 8a est inclus au point 5b (ouverture du SG selon le calendrier scolaire 2017-2018)
- Le point 8b) est déplacé au point 5c (cadre budgétaire de la CSPO)

4.

Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2017

**011 - CE
20170314 - 02**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Christian Heppell, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017;

D'ADOPTER tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.

5.

Travaux du conseil

5 a).

Mur séparateur

**011 - CE
20170314 - 03**

PRÉAMBULE Nicolas Desautels de la commission scolaire a réévalué les coûts pour le mur séparateur et en est venu à la conclusion que l'école aurait à défrayer aux alentours de 30 000\$ plutôt que les 64,000 \$ prévus initialement. Les employés de la commission scolaire pourraient faire certains travaux. On peut lancer l'appel d'offres officiel auprès de compagnies intéressées. Nous sommes prêts à aller de l'avant.

CONSIDÉRANT que l'OPP peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent (art. 96.3, *LIP*) et que le C.É. doit donner son avis sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'établissement (art. 78.2 de la *LIP*);

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors de périodes d'enseignement pendant les jours de classes prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (Art. 90, LIP) ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services pour l'application de l'article 90 (Art. 91, LIP) ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement assure la gestion de ses revenus et de son fonds spécial (Art. 94, LIP).



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Labelle, appuyée par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le processus d'appel d'offres dirigé par la commission scolaire afin d'obtenir les coûts réels pour l'installation d'un mur séparateur. Une copie du projet préliminaire (2014) est versée en annexe au présent procès-verbal (**annexe1**) pour en faire partie intégrante

5 b).

Ouverture SG 2017-2018

**011 - CE
20170314 - 04**

PRÉAMBULE Il y aura énormément de travaux durant la période estivale. Il y aura une bonne douzaine de chantiers mis en marche. L'eau sera coupée dans l'école. On espère que les travaux seront terminés à temps pour l'ouverture de l'école, mais ce ne serait pas une bonne idée d'accueillir les élèves avant le 31 août.

CONSIDÉRANT que la direction d'établissement voit à la mise en place d'un service de garde (article 256 de la LIP) et qu'elle l'organise et le gère (articles 96,21; 96,23 et 96,24 de la LIP);

CONSIDÉRANT que les services de garde sont offerts maintenant toutes les journées du calendrier scolaire et qu'ils peuvent convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées à ces services, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche (règlement des services de garde chapitre II, section 1);




EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cécile Tardif, appuyée par Nancy Meloche, il est résolu à l'unanimité :


D'APPROUVER que le début du service de garde de l'école du Vieux-Verger soit le 31 août 2017 et se termine le 22 juin 2018.

5 c).

Cadre budgétaire

<p>011 - CE 20170314 - 05</p>	<p>PRÉAMBULE Il n'y a pas eu de gros changements depuis l'an dernier. Le but de la consultation est de s'entendre sur les principes généraux et les ressources. Mme Montambeault nous présente un document PowerPoint qui se retrouve sur le site de la commission scolaire pour publication.</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entres ses établissements conformément à l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT la présentation du cadre budgétaire 2017-2018 effectuée par la direction de l'établissement;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Anik Lauriault, appuyée par Marie-Eve Migneault, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le cadre budgétaire 2017-2018 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tel que présenté, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 2) pour en faire partie intégrante.</p>
<p>6.</p>	<p>Rapport aux représentants de parents</p>
<p>6 a).</p>	<p>Comité de parents</p>
	<p>Une rencontre a eu lieu la semaine dernière. On a jusqu'au 17 mars pour soumettre la candidature d'un parent bénévole qui se démarque à l'école. Le transport scolaire est toujours en négociations. M. Heppell invite les membres à lui soumettre des points à apporter au comité de parents.</p>
<p>6 b).</p>	<p>Comité EHDAA</p>
	<p>Il y a eu une rencontre il y a deux semaines. Le prix Rachel Patry a été remis à Mme Montambeault qui le méritait grandement. C'était une belle cérémonie avec des témoignages très touchants. Transition des enfants HDAA vers le secondaire : ce n'est pas parfait même si les responsables font du mieux qu'ils peuvent. M. Landreville, inspiré d'une autre école, lance l'idée d'une rencontre une fois par mois sur une base volontaire pour rassembler dans la cour d'école les enfants HDAA et leurs parents afin qu'ils puissent apprendre à mieux se connaître et créer des liens. C'est encore au stade embryonnaire. Il soumettra un projet au cours des prochains mois.</p>
<p>6 c).</p>	<p>OPP</p>

	<p>Un courriel a été envoyé aux parents concernant la prochaine campagne de financement avec des brosse à dents. 50% de profits iront à l'école et serviront exclusivement pour la fête de fin d'année où nous dirons au revoir aux quelques 175 élèves qui quitteront vers la 034. Il y a 17 brosse à dents dans chaque sac remis aux familles. Le 17 mars, il y aura projection du film « Hop! ». C'est une première à l'école. Concernant les activités de fin d'année, tout est réservé. Il reste à faire l'horaire. Il y aura une structure gonflable style course à obstacles, du Katag où deux classes seront jumelées. Éducazoo (s'occupe de la sauvegarde d'animaux) sera présent pour un atelier de sensibilisation, de même que le Musée des sciences et de la technologie où on fera des « fusées à eau ». Il y aura aussi un magicien sur place et peut-être du maquillage. Les policiers seront là, mais les pompiers ont décliné l'offre. Les ambulanciers n'ont pas encore donné de réponse. Tout plein d'idées sont lancées pendant la rencontre. À suivre...</p>
7.	Correspondance
	s/o
8)	Informations et suivis
8 a).	École 034 et suivi classes spécialisées
	a. Clientèle école 011
	<p>On transférera environ 175 élèves vers la nouvelle école l'an prochain. 275 élèves resteront à Vieux-Verger en plus des classes TSA et de l'accueil des surplus des autres écoles. Par rapport au nombre de classes, il y aurait présentement deux classes pour chacun des niveaux suivants : préscolaire, 1^{re} année, 2^e année et 3^e année, 1 classe en 4^e, année, 5^e année et 6^e année et une classe multi-niveaux de 5/6. La gestion des surplus aura lieu le 5 avril prochain et on aura un portrait plus global à ce moment-là.</p>
	b. Transfert des enseignants vers 034
	<p>Il y aura une rencontre demain avec les enseignants. Le 10 avril prochain, Mme St-Amant viendra les rencontrer avec la présidente du syndicat pour annoncer qui part. Les autres enseignants auront ensuite jusqu'au 18 avril pour faire une demande de changement d'école si c'est qu'ils souhaitent.</p>
8b).	Prochain C.E.
	a. Dépôt calendrier scolaire
	Point déplacé avec le point 5b.

	b. Cadre budgétaire de la CSPO (si nous recevons le document)
	Ce point est traité au point 5 c).
	c. Frais aux parents 2017-2018
	Activités et sorties éducatives - cahiers d'activités demandés - matériel périssable, reproduction et agenda - liste du matériel scolaire
	Les enseignants se pencheront sur les divers documents pour soumettre les activités et sorties éducatives, réviser les collections de cahiers demandés et les articles scolaires nécessaires à chaque niveau.
	d. OPP
	Plan d'activités 2017-2018 et son budget
	C'est semblable d'année en année. C'est un plan de match pour l'an prochain.
	e. Service de garde 2017-2018
	Activités et sorties éducatives - règles de fonctionnement
	C'est bien établi et c'est fait de manière à ce que plusieurs activités se passent à l'école pour éviter que ça coûte trop cher aux parents. Quelques petits points seront revisités au niveau des règles de fonctionnement.
9.	Varia
	S/O
10.	Levée de la séance
011 - CE 20170314-06	<p>CONSIDÉRANT que l'ordre du jour et le temps sont épuisés;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Heppel, appuyé par Marie-Eve Migneault, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire 21h01.</p>

Benoit Morin
Président du conseil d'établissement

Le 14 mars 2017
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 14 mars 2017
Date